

Semaine de la Mobilité - Ecoles : règlement de l'édition 2025

Pour la 11e année consécutive, la Wallonie et ses partenaires vous invitent à changer vos déplacements pendant la Semaine de la Mobilité. Réalisez des actions originales, innovez et gagnez de fantastiques lots **en participant à la Semaine de la Mobilité** dans votre catégorie (les inscriptions se font en ligne sur notre site semaine.mobilite.wallonie.be).

Il existe plusieurs catégories à la Semaine de la Mobilité :

- Catégorie des Administrations/institutions publiques (Communes, ASBL, GAL, etc.)
- Catégorie des Ecoles
- Catégorie des Entreprises
- Catégorie des Représentants du personnel

Le présent règlement concerne la **catégorie « Administrations/institutions publiques »**. Pour les autres catégories, veuillez consulter [notre portail de la mobilité](#) rubrique « Semaine de la Mobilité ».

1. Organisateur

Le présent concours est organisé par la Direction de la Planification de la Mobilité du Service public de Wallonie dans le cadre de la Semaine de la Mobilité 2025. Il est mené en collaboration avec divers partenaires en fonction du public concerné :

- Catégorie des Administrations/institutions publiques : Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures.
- **Catégorie des Ecoles : Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (cellule Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière)**
- Catégorie des Entreprises : collaboration avec AKT.
- Catégorie des Représentants des travailleurs : collaboration avec les Cellules syndicales de Mobilité (CSC et FGTB).

2. Durée du concours

Le présent concours **commence dès le 8 septembre et se termine le 28 septembre 2025 à 23h59**. Aucune participation ne sera acceptée après ce délai.

3. Modalités de participation

Envoyez à semaine.mobilite@spw.wallonie.be un maximum de 10 photos et le compte-rendu de votre/vos action(s) (formulaire de feedback) avant le 28 septembre 2025 à 23h59.

Le formulaire de feedback se trouve téléchargeable en version Word ou PDF sur [notre portail de la mobilité](#) (rubrique « Semaine de la Mobilité »).

Vos photos seront potentiellement utilisées pour la promotion de la Semaine de la Mobilité 2025, que ce soit sur notre portail de la mobilité ou sur nos réseaux sociaux ainsi que lors de nos divers feedbacks.

Quels sont les critères et le jury de sélection ?

| Cotation sur 20 points | Points bonus +3 |
|---|----------------------------------|
| La qualité des actions (5 points) | Le caractère pérenne de l'action |
| L'originalité des actions (3 points) | Le nombre de jours de l'action |
| La communication de ces actions (4 points) | |
| Le nombre d'actions (4 points) | |
| La proportion d'élèves de l'école impliqués dans ces actions (4 points) | |

Qui détermine quels sont les gagnants ?

Un jury spécifique déterminera les gagnants pour chaque catégorie :

- Catégorie des Administrations/institutions publiques : jury composé de membres du SPW MI.
- **Catégorie des Ecoles : jury composé de membres du SPW MI.**
- Catégorie des Entreprises : jury composé de membres de AKT et du SPW MI.
- Catégorie des Représentants des travailleurs : jury composé de membres des Cellules syndicales de Mobilité (CSC & FGTB) et du SPW MI.

Autres informations :

La participation au concours est totalement gratuite et s'effectue sans obligation d'achat. Elle induit l'entière acceptation du présent règlement, en ce comprises d'éventuelles modifications ultérieures pouvant être rendues nécessaires, par exemple, en cas de force majeure.

Si le concours doit être reporté, annulé, interrompu en tout ou en partie pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, ce dernier n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

4. Lots

Outre la visibilité offerte par une couverture médiatique accrue pendant cette semaine et la valorisation d'une image positive et durable de votre structure auprès du grand public, trois gagnants seront choisis pour chacune des catégories.

Ces gagnants seront les structures qui auront mené les actions les plus originales et les plus abouties pendant la Semaine de la Mobilité selon les critères repris ci-dessus.

Chaque gagnant se verra attribuer un lot en fonction de sa place dans le classement final (seuls les 3 premiers seront classés).

C'est le SPW qui aura la charge d'effectuer les marchés et de passer la commande des lots :

- **1^{ère} place : une station de réparation vélo**
- **2^e place : 20 trottinettes musculaires enfants**
- **3^e place : 15 trottinettes musculaires enfants**

Remarque : les lots ne pourront en aucun cas être remplacés ou échangés en espèces.

5. Protection de la vie privée

Les données collectées dans le cadre de ce concours sont traitées conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD). Aucune information concernant les participants ne sera transmise à un tiers. Tous les participants ont un droit d'accès et de rectification de leurs données à caractère personnel. Plus d'infos : www.wallonie.be/fr/vie-privee

Des questions ?

N'hésitez pas à nous contacter :

Service public de Wallonie

Cellule EMSR

emsr@spw.wallonie.be

semaine.mobilite@spw.wallonie.be

Bonne chance à tous !